

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			C-015		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		•	
	C: Commerce	C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•		
	Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-015 2)	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée		•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)		8	8
		Profondeur minimale (m)		7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)		56	56
		Hauteur en étage(s) minimale		1	1
		Hauteur en étage(s) maximale		2	2
		Hauteur en mètres minimale		5 4	5 4
		Hauteur en mètres maximale		10.5	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)		8	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)			1
	Marges	Avant minimale (m)		7.5	7.5
		Latérale minimale (m)		6	6
		Latérales totales minimales (m)		12	12
		Arrière minimale (m)		15 10	15 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)		50	
		Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m ²)		60	
				4000	
Divers	PIIA		•	•	
	Notes particulières		(C-015 1) (C-015 3)	(C-015 1) (C-015 3)	

Note(s) :

(C-015 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(C-015 2) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es).

(C-015 3) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de (12) mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0



Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			C-024		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	•		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•	
	Usage(s) spécifique(s) permis			(C-024 1)	
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		
		Profondeur minimale (m)	7		
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56		
		Hauteur en étage(s) minimale	1		
		Hauteur en étage(s) maximale	2		
		Hauteur en mètres minimale	5 4		
		Hauteur en mètres maximale	10.5		
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1		
	Marges	Avant minimale (m)	7.5		
		Latérale minimale (m)	6		
		Latérales totales minimales (m)	12		
Arrière minimale (m)		15 10			
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		
		Profondeur moyenne minimale (m)	60		
		(m) Superficie minimale (m ²)	4000		
Divers	Notes particulières		(C-024 2)		

Note(s) :

(C-024 1) Usage spécifiquement permis: centre de santé comprenant les services complémentaires reliés à la santé et la détente, la restauration d'un maximum de 300 mètres carrés de superficie de plancher et l'hébergement d'un maximum de 20 unités en location, les salles de conférence et autres similaires.

(C-024 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH			Zones			
			C-052			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•			
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale				
		H-3: Multifamiliale				
		H-4: Maison mobile				
	C: Commerce	C-1: Commerce local				
		C-2: Commerce artériel		•		
		C-3: Commerce régional		•		
		C-4: Service relié à l'automobile		•		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration				
	I: Industrie	I-1: Industrie légère				
		I-2: Industrie moyenne		•		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel				•
		P-2: Service public et communautaire				
		P-3: Infrastructure et équipement			•	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus						
Classes d'usages permises						
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•	
		Jumelée				
		Contiguë				
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	8	
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1				

Grille des usages et des normes

StAH			Zones			
			C-052			
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	6	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	12	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	15 10	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	4000	4000	
Divers	PIIA			•	•	
	Notes particulières		(C-052 1)	(C-052 1)	(C-052 1)	
Amendements						

Note(s) :

(C-052 1) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne du terrain.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones			
			C-080		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			•
		C-3: Commerce régional			•
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•	
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
		Usage(s) spécifique(s) permis			
	Usage(s) spécifique(s) exclus				
	Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		8
		Profondeur minimale (m)	7		7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56		56
		Hauteur en étage(s) minimale	1		1
		Hauteur en étage(s) maximale	2		2
		Hauteur en mètres minimale	5 4		5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5		10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		2		2	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			C-080		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5		7.5
		Latérale minimale (m)	6		6
		Latérales totales minimales (m)	12		12
		Arrière minimale (m)	15 10		15 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60		60
		Superficie minimale (m2)	4000		4000
Divers	PIIA				•
	Notes particulières		(C-080 1)		(C-080 1)
Amendements					

Note(s) :

(C-080 1) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 364, correspondant à la ligne avant du terrain.



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-091			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		●	
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile		●	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			●
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert				
	E: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis			(C-091 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	
		Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1		
		Avant minimale (m)	7.5	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	6	
Latérales totales minimales		12	12		
Lotissement	Terrain	Arrière minimale (m)	15 10	15 10	
		Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
Divers	Notes particulières	Superficie minimale (m ²)	4000	4000	
		PIIA		●	
			(C-091 2)	(C-091 2)	
Amendements					

Note(s) :

(C-091 1) Usage spécifiquement permis: restaurant.
 (C-091 2) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 364, correspondant à la ligne avant du terrain.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-002
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-002	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-002 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-002 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-003	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grilles des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-003	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-003 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-003 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-004
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-004	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-004 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-004 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones			
			H-005		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•	
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis				(H-005 1)
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8		3
		Profondeur minimale (m)	7		3
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56		16
		Hauteur en étage(s) minimale	1		-
		Hauteur en étage(s) maximale	2		1
		Hauteur en mètres minimale	5 4		-
		Hauteur en mètres maximale	10,5		6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8		
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1			

Grilles des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-005		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5		
		Latérale minimale (m)	6		
		Latérales totales minimales (m)	12		
		Arrière minimale (m)	15 10		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		
		Profondeur moyenne minimale (m)	60		
		Superficie minimale (m2)	4000		
Divers	PIIA				
	Notes particulières		(H-005 2)		
Amendements					

Note(s) :

(H-005 1) Usage spécifiquement permis: les tours de télécommunications avec bâtiment de service.
 (H-005 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-006
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-006	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-006 1) (H-006 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-006 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constitué uniquement de bois, de pierre, de stucco ou d'acrylique.
 (H-006 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-008
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-008	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-008 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-008 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-009
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-009	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-009 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-009 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-010
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-010	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-010 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-010 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes
Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
JOT 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		●
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	
		Profondeur minimale (m)	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1	
	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
	Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
Profondeur moyenne minimale (m)			60	
Superficie minimale (m ²)			4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-011 1)		
Amendements				

Grille des usages et des normes

Note(s) :

(H-011 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-013
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis		(H-013 2)	
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-013	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-013 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-013 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

(H-013 2) Usage spécifiquement permis: Les visites éducatives guidées résultant de l'élevage des lamas.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-016
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-016	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-016 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-016 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adolphe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
			H-017	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		●
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			(H-017 1)
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10	3
		Profondeur minimale (m)	8	3
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5 4	-
		Hauteur en mètres maximale	10,5	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	4	
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1		

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-017	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	15	
		Latérale minimale (m)	15	
		Latérales totales minimales (m)	30	
		Arrière minimale (m)	30 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	80	
		Profondeur moyenne minimale (m)	100	
		Superficie minimale (m2)	10 000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-017 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-017 1) Usage spécifiquement permis: réseau d'aqueduc avec bâtiment de service.
 (H-017 2) Des normes particulières s'appliquent pour la zone H-017, tel qu'inséré aux dispositions applicables à certaines zones du règlement de zonage.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-018
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-018	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-018 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-018 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones			
			H-019		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			•
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis			(H-019 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	-	
		Hauteur en mètres maximale	10,5	6	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1			

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-019		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	4000	
Divers	PIIA				
	Notes particulières		(H-019 2)	(H-019 2)	
Amendements					

Note(s) :

(H-019 1) Usage spécifiquement permis: érablière avec restauration.
 (H-019 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes
Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
JOT 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
		H-021	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	E: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-021	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-021 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-021 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones	
			H-022
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-022	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-022 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-022 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-026	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	4
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones
			H-026
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	15
		Latérale minimale (m)	15
		Latérales totales minimales (m)	30
		Arrière minimale (m)	30 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100
		Profondeur moyenne minimale (m)	100
		Superficie minimale (m2)	10 000
Divers	PIIA		
	Notes particulières		
Amendements			

Note(s) :

ANNEXE A

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-039
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 ⁴
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-039	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-039 1) (H-039 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-039 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être uniquement de bois, de brique ou de pierre. Malgré ce qui précède, le Canexel est autorisé pour les bâtiments déjà érigés en Canexel avant l'entrée en vigueur du règlement no. 481.

(H-039 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

Grille des usages et des normes

PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-040	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	4
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-040	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	15	
		Latérale minimale (m)	15	
		Latérales totales minimales (m)	30	
		Arrière minimale (m)	30 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100	
		Profondeur moyenne minimale (m)	100	
		Superficie minimale (m2)	10 000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

Note(s) :

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-041
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-041	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m ²)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-041 1) (H-041 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-041 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constituée uniquement de bois, de brique ou de pierre. Malgré ce qui précède, le Canxel est autorisé pour les bâtiments déjà érigés en Canxel avant l'entrée en vigueur du règlement no. 481.

(H-041 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-044	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-044	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-044 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-044 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-045
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-045	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-045 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-045 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-047
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-047	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

Note(s) :

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-049
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-049	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-049 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-049 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-050
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	●
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	2

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-050	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-050 1) (H-050 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-050 1) La finition extérieure des parements des bâtiments ne doit être constituée que de bois, de brique, de pierre, de stucco ou d'acrylique.

(H-050 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-051	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus		
	Classes d'usages permises		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-051	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-051 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-051 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-053
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus		
	Classes d'usages permises		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-053	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-053 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-053 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-054	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-054	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-54-1)	
Amendements				

Note(s) :

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-056
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grilles des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-056	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-056 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-056 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-057
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-057	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-057 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-057 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-058	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	E: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-058	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-058 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-058 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

Grille des usages et des normes

PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-059
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-059	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-059 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-059 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-061
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-061	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m ²)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-061 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-061 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-063
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 ⁴
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-063	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-063 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-063 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-064
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-064	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

Note(s) :

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-066
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-066	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-066 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-066 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0



Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-069	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-069	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-069 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-069 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-073
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-073	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-073 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-073 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0



Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-077	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-077	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-077 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-077 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-079	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 ⁴
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-079	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-079 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-079 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-081
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	10
		Profondeur minimale (m)	8
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	100
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-081	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-081 1) (H-081 2)	
Amendements				

Note(s) :

(H-081 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être uniquement de bois, de pierre, de stucco et d'acrylique.
 (H-081 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-083
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-083	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-083 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-083 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-085
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-085	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-085 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-085 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		H-086			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			●
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis			(H-086 1)	
	Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1			

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-086		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	4000	
Divers	PIIA			●	
	Notes particulières				
Amendements					

Note(s) :

(H-086 1) Usage spécifiquement permis: centre de santé comprenant les services complémentaires reliés à la santé et la détente, la restauration d'un maximum de 300 mètres carrés de superficie de plancher et l'hébergement d'un maximum de 12 unités en location, les salles de conférences et autres similaires.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-087	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-087	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières			
Amendements				

Note(s) :

ANNEXE A PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-088
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-088	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-088 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-088 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-089
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-089	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-089 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-089 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE A

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		I-076			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel		•	
		C-3: Commerce régional		•	
		C-4: Service relié à l'automobile		•	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		•	
		I-2: Industrie moyenne		•	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			•
		P-2: Service public et communautaire		•	
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
		Usage(s) spécifique(s) permis			
	Usage(s) spécifique(s) exclus		(I-076 1)		
	Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	
Nombre logements/terrain maximal (m2)		1			

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			I-076		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	7.5	
		Latérale minimale (m)	6	6	
		Latérales totales minimales (m)	12	12	
		Arrière minimale (m)	15 10	15 10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	4000	
Divers	PIIA			•	
	Notes particulières		(I-076 2)	(I-076 2)	
Amendements					

Note(s) :

(I-076 1) Usages spécifiquement exclus: les sites d'enfouissement.
 (I-076 2) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.

ANNEXE B

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
			P-007		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale		●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		●	
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis		(P-007 1)			
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5		8
		Profondeur minimale (m)	5		7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	25		56
		Hauteur en étage(s) minimale	-		1
		Hauteur en étage(s) maximale	1		2
		Hauteur en mètres minimale	-		5 4
		Hauteur en mètres maximale	6		10.5
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	2		8	
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)				

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			P-007		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	15		7.5
		Latérale minimale (m)	15		6
		Latérales totales minimales (m)	30		12
		Arrière minimale (m)	30 10		15 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	100		60
		Superficie minimale (m ²)	10 000		4000
Divers	PIIA				
	Notes particulières				(P-007 2)
Amendements					

Note(s) :

(P-007 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes, colonie de vacances.
 (P-007 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE B

Grille des usages et des normes

PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
			P-012		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale		•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•	
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis		(P-012 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus					
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5		8
		Profondeur minimale (m)	5		7
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	25		56
		Hauteur en étage(s) minimale	-		1
		Hauteur en étage(s) maximale	1		2
		Hauteur en mètres minimale	5 4		5 4
		Hauteur en mètres maximale	6		10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	2		8
Nombre logements/terrain maximal (m2)				1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			P-012		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	15		7.5
		Latérale minimale (m)	15		6
		Latérales totales minimales (m)	30		12
		Arrière minimale (m)	30 10	—	15 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	100		60
		Superficie minimale (m2)	10 000		4000
Divers	PIIA				
	Notes particulières				(P-012 2)
Amendements					

Note(s) :

(P-012 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes, colonie de vacances.
(P-012 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE C

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-023	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-023	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5 7.5	
		Latérale minimale (m)	4 6	
		Latérales totales minimales (m)	8 12	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-023 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-023 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-042	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
		Hauteur en mètres maximale	10,5
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10	
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-042	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5	
		Latérale minimale (m)	4	
		Latérales totales minimales (m)	8	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m ²)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-042 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-042 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE C PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-046
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus		
	Classes d'usages permises		
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-046	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5 7.5	
		Latérale minimale (m)	4 6	
		Latérales totales minimales (m)	8 12	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-046 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-046 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE C

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
			H-048
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
		Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-048	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5 7.5	
		Latérale minimale (m)	4 6	
		Latérales totales minimales (m)	8 12	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m ²)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-048 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-048 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-065	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
	Usage(s) spécifique(s) permis		
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5
		Hauteur en mètres maximale	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-065	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5	
		Latérale minimale (m)	4	
		Latérales totales minimales (m)	8	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m ²)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-065 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-065 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE C PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-070		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●	
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			(H-070 1)
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	3
		Profondeur minimale (m)	7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	16
		Hauteur en étage(s) minimale	1	-
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1
		Hauteur en mètres minimale	5 4	-
		Hauteur en mètres maximale	10.5	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10	
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1		

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-070		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	5 7.5		
		Latérale minimale (m)	4 6		
		Latérales totales minimales (m)	8 12		
		Arrière minimale (m)	10		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50		
		Profondeur moyenne minimale (m)	60		
		Superficie minimale (m2)	4000		
Divers	PIIA				
	Notes particulières		(H-070 2)		
Amendements					

Note(s) :

(H-070 1) Usage spécifiquement permis: les tours de télécommunications avec bâtiment de service.
 (H-070 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE C

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-075	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	
		E: Espace vert	
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	10
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones	
			H-075	
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	7.5	
		Latérale minimale (m)	4 6	
		Latérales totales minimales (m)	8 12	
		Arrière minimale (m)	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	
		Superficie minimale (m2)	4000	
Divers	PIIA			
	Notes particulières		(H-075 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-075 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		I-071		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		●
		C-2: Commerce artériel		●
		C-3: Commerce régional		●
		C-4: Service relié à l'automobile		●
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		●
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●	
		P-2: Service public et communautaire		●
		P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)		8
		Profondeur minimale (m)		7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)		56
		Hauteur en étage(s) minimale		1
		Hauteur en étage(s) maximale		2
		Hauteur en mètres minimale		5 4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale		10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)		50 30
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)		
		Avant minimale (m)		6
Latérale minimale (m)			3	
Latérales totales minimales			6	
Terrain	Arrière minimale (m)		6	
	Largeur moyenne minimale (m)		20	
	Profondeur moyenne minimale (m)		45	
Divers	Superficie minimale (m ²)		1000	
	PIIA		●	
Notes particulières			(I-071 1)	
			(I-071 2)	
			(I-071 3)	
			(I-071 4)	
Amendements				

Note(s) :

(I-071 1) La marge minimum de construction le long de la route 329, soit d'au moins 12 mètres et qu'aucun arbre ne soit abattu à l'intérieur de ladite marge. En l'absence de boisé à l'intérieur de ladite marge, qu'une plantation de conifères y soit aménagée.
(I-071 2) À la classe d'usages C-3: Seuls les mini-entrepôts, l'entreposage de véhicules motorisés et récréatifs et l'entreposage de remorques et de conteneurs sont autorisés, pourvu qu'une bande boisée d'au moins cinq (5) mètres soit conservée au pourtour de l'entreposage et qu'aucun entreposage multi étage ne soit effectué.
(I-071 3) À la classe d'usages P-2: seul un musée d'automobiles de collection est autorisé.
(I-071 4) À la classe d'usages C-1: seul l'usage mixte comprenant un logement accessoire au 2e étage du bâtiment principal est autorisé.



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-072	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	●
		H-3: Multifamiliale	●
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
		P-3: Infrastructure et équipement	
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	E: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis		(H-072 1)	
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	●
		Contiguë	●
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	50 30
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	12
		Avant minimale (m)	6
Latérale minimale (m)		3	
Latérales totales minimales		6	
Lotissement	Arrière minimale (m)	6	
	Largeur moyenne minimale (m)	20	
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	
Divers	Superficie minimale (m ²)	1000	
	PIIA		
	Notes particulières	(H-072 2) (H-072 3)	
Amendements			

Note(s) :

(H-072 1) Usage spécifiquement permis: résidences pour personnes âgées.
 (H-072 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par l'aqueduc et l'égout.
 (H-072 3) Nonobstant les normes de lotissement et le coefficient d'emprise au sol mentionnés à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m, une profondeur minimale de 60 m et un coefficient d'emprise au sol maximal de 8 %.

ANNEXE E

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-035		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•	•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
	Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8
		Profondeur minimale (m)	7	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4	4
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50 30	10
Nombre logements/terrain maximal (m ²)		1	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-035		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	6		6
		Latérale minimale (m)	3		3
		Latérales totales minimales (m)	6		6
		Arrière minimale (m)	6		6
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	45		60
		Superficie minimale (m ²)	1000		4000
Divers	PIIA				
	Notes particulières		(H-035 1) (H-035 2)		
Amendements					

Note(s) :

(H-035 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.
 (H-035 2) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situées en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE F

PROPOSÉE

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			H-036		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•	•	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•	•	
		H-3: Multifamiliale	•		
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local			
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			•
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
		Usage(s) spécifique(s) permis			
		Usage(s) spécifique(s) exclus			
		Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée	•	•	
		Contiguë	•	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2,5 2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10,5	10,5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50 30	15	
Nombre logements/terrain maximal (m2)		6 4	4 2		

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-036		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	6	7.5	
		Latérale minimale (m)	3	4	
		Latérales totales minimales (m)	6	8	
		Arrière minimale (m)	6	10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	60	
		Superficie minimale (m2)	1000	2000	
Divers	PIIA		•		
	Notes particulières		(H-036 1)	(H-036 2)	
Amendements					

Note(s) :

(H-036 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.
 (H-036 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adophe-d'Howard
 J0T 2B0



Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-029			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•		
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•	
		C-2: Commerce artériel			
		C-3: Commerce régional			
		C-4: Service relié à l'automobile			
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			•
		P-2: Service public et communautaire		•	
		P-3: Infrastructure et équipement			
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
		E: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-029 1)		
Classes d'usages permises					
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	
		Jumelée	•	•	
		Contiguë	•	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	3 2	3 2	
		Hauteur en mètres minimale	5	5	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	50	
Nombre logements/terrain maximal (m2)		4 2			

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			C-029		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	3	3	
		Latérale minimale (m)	2	2	
		Latérales totales minimales (m)	4	4	
		Arrière minimale (m)	6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	
		Superficie minimale (m2)	1000	1000	
Divers	PIIA		●	●	
	Notes particulières		(C-029 3)	(C-029 2) (C-029 3)	
Amendements					

Note(s) :

(C-029 1) Usage spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es), colonie de vacances, camps de groupe, activité religieuse et lieu de culte.
 (C-029 2) Les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent pas dans cette zone.

C-029 3): Nonobstant le présent règlement, les bâtiments doivent comporter un toit d'une pente d'au moins 5:12 comprenant au moins 2 versants.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones				
			C-032			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•			
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•			
		H-3: Multifamiliale				
		H-4: Maison mobile				
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•		
		C-2: Commerce artériel				
		C-3: Commerce régional				
		C-4: Service relié à l'automobile				
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère				
		I-2: Industrie moyenne				
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel				•
		P-2: Service public et communautaire			•	
		P-3: Infrastructure et équipement				
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-032 1)			
Classes d'usages permises						
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•	
		Jumelée	•	•	•	
		Contiguë	•	•	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	3 2	3 2	3 2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	50	50	50	
Nombre logements/terrain maximal (m2)		4 2				

Grille des usages et des normes

StAH			Zones			
			C-032			
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	3	3	3	
		Latérale minimale (m)	2	2	2	
		Latérales totales minimales (m)	4	4	4	
		Arrière minimale (m)	6	6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	20	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45	
		Superficie minimale (m2)	1000	1000	1000	
Divers	PIIA		●	●	●	
	Notes particulières		(C-032 2) (C-032 4)	(C-032 2) (C-032 3) (C-032 4)	(C-032 2) (C-032 3) (C-032 4)	
Amendements						

Note(s) :

(C-032 1) Usages spécifiquement exclus: établissements de danseurs(euses) nus(es).

(C-032 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.(C-032 3)

(C-032 3) Les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement ne s'appliquent pas dans cette zone.

(C-032 4): Nonobstant le présent règlement, les bâtiments doivent comporter un toit d'une pente d'au moins 5:12 comportant au moins 2 versants.

Grille des usages et des normes

Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard

1881 Chemin du Village

Saint-Adophe-d'Howard

JOT 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282



StAH		Zones				
			C-034			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•			
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	•			
		H-3: Multifamiliale				
		H-4: Maison mobile				
	C: Commerce	C-1: Commerce local		•		
		C-2: Commerce artériel		•		
		C-3: Commerce régional		•		
		C-4: Service relié à l'automobile		•		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère				
		I-2: Industrie moyenne				
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel				•
		P-2: Service public et communautaire			•	
		P-3: Infrastructure et équipement			•	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					
Usage(s) spécifique(s) exclus			(C-034 1)			
Classes d'usages permises						
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•	
		Jumelée	•	•	•	
		Contiguë	•	•	•	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	3 2	3 2	3 2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	5 4	
		Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	10.5	
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30	30	
Nombre logements/terrain maximal (m2)		4 2				

Grille des usages et des normes

StAH			Zones			
			C-034			
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	6	6	6	
		Latérale minimale (m)	3	3	3	
		Latérales totales minimales (m)	6	6	6	
		Arrière minimale (m)	6	6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	20	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45	
		Superficie minimale (m2)	1000	1000	1000	
Divers	PIIA		●	●	●	
	Notes particulières		(C-034 2) (C-034 3)	(C-034 2) (C-034 3)	(C-034 2) (C-034 3)	
Amendements						

Note(s) :

(C-034 1) Usages spécifiquement exclus: établissement de danseurs(euses) nus(es).
 (C-034 2) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

(C-034 3): Nonobstant le présent règlement, les bâtiments doivent comporter un toit d'une pente d'au moins 5:12 comportant au moins 2 versants.

Grille des usages et des normes



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones				
			C-074			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	•			
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale				
		H-3: Multifamiliale				
		H-4: Maison mobile				
	C: Commerce	C-1: Commerce local				
		C-2: Commerce artériel				
		C-3: Commerce régional				
		C-4: Service relié à l'automobile				
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		•		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère				
		I-2: Industrie moyenne				
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel				•
		P-2: Service public et communautaire				
		P-3: Infrastructure et équipement				
	E: Espace vert	E-1: Espace vert				
		E: Espace vert				
	Usage(s) spécifique(s) permis					(C-074 2)
Usage(s) spécifique(s) exclus						
Classes d'usages permises						
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•	•	
		Jumelée				
		Contiguë				
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	3	
		Profondeur minimale (m)	7	7	3	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	16	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	-	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	4 3	1	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	-	
		Hauteur en mètres maximale	10,5	15 10,5	6	
Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	8	8	8		
	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1				

Grille des usages et des normes

StAH			Zones			
			C-074			
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	6	6	7.5	
		Latérale minimale (m)	3	3	6	
		Latérales totales minimales (m)	6	6	12	
		Arrière minimale (m)	6	6	15	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20	-	
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	-	
		Superficie minimale (m2)	1000	1000	-	
Divers	PIIA		●	●		
	Notes particulières		(C-074 1) (C-074 3)	(C-074 1) (C-074 3)		
Amendements						

Note(s) :

(C-074 1) La finition extérieure des parements des bâtiments doit être constituée uniquement de bois, de brique, de pierre, de stucco et d'acrylique.
 (C-074 2) Usage spécifiquement permis: infrastructures d'aqueduc et d'égout avec bâtiment de service.
 (C-074 3) Interdiction d'abattre des arbres sur une bande de 12 mètres, mesurée à partir de la route 329, correspondant à la ligne avant du terrain.

ANNEXE K

Grille des usages et des normes PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0
Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones			
		C-067			
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●		
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale			
		H-3: Multifamiliale			
		H-4: Maison mobile			
	C: Commerce	C-1: Commerce local		●	
		C-2: Commerce artériel		●	
		C-3: Commerce régional		●	
		C-4: Service relié à l'automobile		●	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration			
	I: Industrie	I-1: Industrie légère			
		I-2: Industrie moyenne			
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel			●
		P-2: Service public et communautaire			
		P-3: Infrastructure et équipement		●	
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
E: Espace vert					
	Usage(s) spécifique(s) permis				
	Usage(s) spécifique(s) exclus				
	Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●	
		Jumelée			
		Contiguë			
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8	8	
		Profondeur minimale (m)	7	7	
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	56	
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	
		Hauteur en mètres minimale	5 4	5 4	
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5	10.5	
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10	10	
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1		
		Avant minimale (m)	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		4 6	4 6		
Latérales totales minimales		8 12	8 12		
Lotissement	Terrain	Arrière minimale (m)	10	10	
		Largeur moyenne minimale (m)	50	50	
		Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	
Divers	Notes particulières	Superficie minimale (m ²)	4000	4000	
		PIIA		●	
		(C-067 1)	(C-067 1)		
Amendements					

Note(s) :

(C-067 1) Usage spécifiquement permis: restaurant.



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones	
		H-075	
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	
		H-3: Multifamiliale	
		H-4: Maison mobile	
	C: Commerce	C-1: Commerce local	
		C-2: Commerce artériel	
		C-3: Commerce régional	
		C-4: Service relié à l'automobile	
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration	
	I: Industrie	I-1: Industrie légère	
		I-2: Industrie moyenne	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●
		P-2: Service public et communautaire	
P-3: Infrastructure et équipement			
E: Espace vert	E-1: Espace vert		
	E: Espace vert		
Usage(s) spécifique(s) permis			
Usage(s) spécifique(s) exclus			
Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●
		Jumelée	
		Contiguë	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	8
		Profondeur minimale (m)	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56
		Hauteur en étage(s) minimale	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2
		Hauteur en mètres minimale	5 4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10.5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	10
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	1
		Avant minimale (m)	7.5
Latérale minimale (m)		4 6	
Latérales totales minimales		8 12	
Arrière minimale (m)		10	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	50
		Profondeur moyenne minimale (m)	60
		Superficie minimale (m ²)	4000
Divers	PIIA		
	Notes particulières	(H-075 1)	
Amendements			

Note(s) :

(H-075 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6 000 m², une largeur minimale de 60 m et une profondeur minimale de 60 m.

ANNEXE M

Grille des usages et des normes

PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-092		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Uni familiale	●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	●	
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		● —
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	●	
		P-2: Service public et communautaire		●
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert		
		E: Espace vert		
		Usage(s) spécifique(s) permis		
	Usage(s) spécifique(s) exclus			
	Classes d'usages permises			
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●
		Jumelée	●	
		Contiguë	●	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	6 5	3 5
		Profondeur minimale (m)	8 5	8 5
		Superficie de bâtiment minimale (m2)	56	24
		Hauteur en étage(s) minimale	1	/ 1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1 2
		Hauteur en mètres minimale	5 4	4 4
		Hauteur en mètres maximale	10,5	6 10,5
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30
Nombre logements/terrain maximal (m2)		4	1	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-092		
Normes spécifiques	Marges	Avant minimale (m)	6		6
		Latérale minimale (m)	3		3
		Latérales totales minimales (m)	6		6
		Arrière minimale (m)	6		6
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20		20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45		45
		Superficie minimale (m2)	1000		1000
Divers	PIIA		●		●
	Notes particulières		(H-092 1)		
Amendements					

Note(s) :

(H-092 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

ANNEXE N

Grille des usages et des normes

PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-062		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		•
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale		
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		•
		P-2: Service public et communautaire		
		P-3: Infrastructure et équipement		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert	•	
E: Espace vert				
Usage(s) spécifique(s) permis		(P-062 1)		
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	•	•
		Jumelée		
		Contiguë		
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	5	8
		Profondeur minimale (m)	5	7
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	25	56
		Hauteur en étage(s) minimale	-	1
		Hauteur en étage(s) maximale	1	2
		Hauteur en mètres minimale	-	5 4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	6	10,5
Coefficient d'emprise au sol (%)		2	8	

Grille des usages et des normes

StAH			Zones		
			H-062		
Normes spécifiques	Densité d'occupation	Nombre logements/terrain maximal (m2)			1
	Marges	Avant minimale (m)	15		7.5
		Latérale minimale (m)	15		6
		Latérales totales minimales (m)	30		12
		Arrière minimale (m)	30		15 10
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	100		50
		Profondeur moyenne minimale (m)	100		60
		Superficie minimale (m2)	10 000		4000
Divers	PIIA				
	Notes particulières				(H-062 1)
Amendements					

Note(s) :

~~(P-062 1) Usage spécifiquement permis: camp de groupes et colonies de vacances.~~
 (H-062 1) Nonobstant les normes de lotissement mentionnées à la grille, les terrains situés en bordure des lacs doivent avoir une superficie minimale de 6000 mètres carrés, une largeur minimale de 60 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres.



Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
 1881 Chemin du Village
 Saint-Adolphe-d'Howard
 J0T 2B0
 Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH		Zones		
		H-094		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale	●	
		H-2: Bifamiliale et trifamiliale	●	
		H-3: Multifamiliale		
		H-4: Maison mobile		●
	C: Commerce	C-1: Commerce local		
		C-2: Commerce artériel		
		C-3: Commerce régional		
		C-4: Service relié à l'automobile		
		C-5: Divertissement, hébergement et restauration		
	I: Industrie	I-1: Industrie légère		
		I-2: Industrie moyenne		
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel		●
		P-2: Service public et communautaire		●
		P-3: Infrastructure et équipement		
E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	E: Espace vert			
Usage(s) spécifique(s) permis				
Usage(s) spécifique(s) exclus				
Classes d'usages permises				
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée	●	●
		Jumelée	●	
		Contiguë	●	
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)	6 5	3 5
		Profondeur minimale (m)	8 5	8 5
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)	56	24
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1 2
		Hauteur en mètres minimale	5 4	4
	Densité d'occupation	Hauteur en mètres maximale	10,5	6 10,5
		Coefficient d'emprise au sol (%)	30	30
	Marges	Nombre logements/terrain maximal (m ²)	4	1
		Avant minimale (m)	6	6
		Latérale minimale (m)	3	3
Latérales totales minimales		6	6	
Arrière minimale (m)		6	6	
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)	20	20
		Profondeur moyenne minimale (m)	45	45
		Superficie minimale (m ²)	1000	1000
Divers	PIIA			
	Notes particulières	(H-094 1)	(H-094 1)	
Amendements				

Note(s) :

(H-094 1) Les terrains doivent obligatoirement être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout.

ANNEXE P

Grille des usages et des normes PROPOSÉE



Municipalité de Saint-Adophe-d'Howard
1881 Chemin du Village
Saint-Adophe-d'Howard
J0T 2B0

Téléphone:(819) 327-2044 Télécopieur:(819) 327-2282

StAH			Zones		
			P-037		
Usage(s) spécifique(s) permis	H: Habitation	H-1: Unifamiliale		•	
	P: Public et communautaire	P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	•		
	E: Espace vert	E-1: Espace vert			
	Usage(s) spécifique(s) permis				(P-037 1)
Normes spécifiques	Structure du bâtiment	Isolée		•	•
	Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (m)		8	3
		Profondeur minimale (m)		7	3
		Superficie de bâtiment minimale (m ²)		56	16
		Hauteur en étage(s) minimale		1	-
		Hauteur en étage(s) maximale		2	1
		Hauteur en mètres minimale		5	-
		Hauteur en mètres maximale		10.5	6
	Densité d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (%)		8	
		Nombre logements maximal (m ²)		1	
	Marges	Avant minimale (m)		7.5	
		Latérale minimale (m)		6	
		Latérales totales minimales (m)		12	
Arrière minimale (m)			15 10		
Lotissement	Terrain	Largeur moyenne minimale (m)		50	
		Profondeur moyenne minimale (m)		60	
		(m) Superficie minimale (m ²)		4000	

Note(s) :

(P-037 1): Les usages dans la classe d'usages P-2: Service public et communautaire sont autorisés.